

Genre du vehicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	E H R S A M	561 ... ou 562 ... *)	CH 9222 32

Constructeur EHR SAM AG, Sicherheits- und Leitertechnik, 8820 Wädenswil
 Identification sur la plaquette du constructeur "561 ..." ou "562 ..." *)
devant le No. du châssis
 Plaque constructeur à gauche, à l'avant latéralement sur la carrosserie
 Numéro du châssis en haut sur le support du levier de frein à main
 Importateur principal -
 Véhicule homologué 86.1051 / 86.1315

Châssis
 Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Suspension caoutchouc Direction -
 Frein de service aucun; câbles ou chaînes de sécurité obligatoires
 Frein d'arrêt mécanique, tambours

Carrosserie remorque à tuyaux

Dimensions	intérieur		extérieur	
	av	ar	av	ar
Longueur			3160	
Largeur			1410	
Hauteur			1200	
Porte à faux	av		2060	
	ar		1100	
Empattement				
	av	ar	1240	
Voies	av	ar	2060	
			axe ar	
Distance pivot			axe ar	

Poids	§) avant		arrière		total
Poids à vide					
Charge utile					
Poids total					
Poids garantis	50		550		550
Pneus			5.60 - 15		
Phy/bar			4 / 2,3		
Charge			940		
pour V max			100		
Vitesse maximale selon constructeur					80
Vitesse maximale selon tenue route					80

Moteur de travail
 Marque _____ Type _____
 Brut _____ at/min _____
 Silencieux _____
 Mesure des gaz _____
 Déparasitage _____

Équipement ±)
 Feux rouges _____
 Feux stop _____
 Clignoteurs ar _____
 Catadiopres av I (E)
 lat. _____
 ar III (E)
 Feux de gabarit av _____
 lat. _____
 ar _____
 ar vers l'av _____
 Eclairage plaque _____
 Cale _____

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail
Marque et type E H R S A M 56. ... *)
FH-No CH 9222 32
Carrosserie remorque à tuyaux

Poids à vide _____
Charge utile _____
Poids total _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Désignation du type

561 330 chariot à 3 dévidoirs
561 420 chariot à 4 dévidoirs
562 120 chariot d'extinction à 2 dévidoirs
562 121 chariot d'extenction à 3 dévidoirs

§) Poids : selon l'équipement; contrôler à l'immatriculation.

x) Equipement : éclairage sel. art. 30, 4e al. OCR pour vhc des services du feu;
les dimensions, la désignation du type et l'équipement seront établis resp. contrôlés à l'immatriculation.

Inscription dans le permis de circulation:

222 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix:
223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée

Lieu et date de l'homologation

Wädenswil, 4.2.86
Ta(CH)/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation